

SAISON 2023

NAGE AVEC PALMES

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 02/12/2022

CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR EAU LIBRE

X (X)

Du X au X septembre 2023

A - OBJECTIFS

A1 – Les objectifs de l’olympiade :

- ✓ Obtenir des résultats sportifs permettant à nouveau la reconnaissance de haut niveau de la discipline (reconnaissance en tant que DRHN2 perdue à l’issue de l’olympiade 2016 – 2021)

A2 – Les objectifs sportifs au championnat du Monde :

- ✓ Engager des sportifs capables d’être médaillables en individuel concernant l’Elite
- ✓ Engager des relais capables d’être classés dans le « top 3 »
- ✓ Permettre à la relève de se confronter à l’élite mondiale et de se classer dans le « top 6 » en individuel

A3 – L’ambition au championnat du Monde 2023 :

- ✓ Gagner au moins 4 médailles dont 2 d’or
- ✓ Se classer dans le « top 4 » au rang des médailles (dans les 3 au rang des finales)

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire et qui ont renseigné exhaustivement leur fiche sur PSQS pour les sportifs listés ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B2 - Un sportif sélectionné en équipe de France s’engage à respecter la convention en équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d’action mis en place à l’issue des sélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

B3 – L’âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Sénior est de 15 ans.

COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

B4 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du championnat de France Eau Libre de la saison 2023.

CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER A LA COMPÉTITION DE SÉLECTION

B5 - Avoir réalisé un Temps Sénior Eau Libre (TS EL) à l’occasion d’un **meeting national** ou du **championnat de France Elite Piscine de la saison 2023**. Les Temps Sénior Eau Libre (TS EL) sont précisés au chapitre F du présent règlement.

B6 – Avoir participé au **championnat de France Elite Piscine** de la saison 2023.

C – PERFORMANCES A REALISER / EPREUVES INDIVIDUELLES POUR ÊTRE PROPOSÉ A LA SELECTION

C1 – Les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes, lors de la compétition de sélection, chez les femmes et les hommes, dans une même épreuve individuelle inscrite au programme du championnat du Monde, seront proposés à la sélection en équipe de France Sénior (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir gagné une épreuve inscrite au programme du championnat du monde eau libre :
 - o Chez les hommes : au classement scratch toutes catégories d’âge et de sexe confondus
 - o Chez les femmes : au classement scratch toutes catégorie d’âge confondues
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement

C2 – La liste des sportifs proposés à la sélection pourra éventuellement être complétée par des sportifs classés 2^{ème} d'une épreuve inscrite au programme du championnat du monde eau libre aux conditions cumulatives suivantes :

- ✓ Chez les hommes : être 2ème au classement scratch toutes catégories d'âge et de sexe confondus
- ✓ Chez les femmes : être 2ème au classement scratch toutes catégories d'âge confondus
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement
- ✓ Apporter une plus-value pour le collectif France en individuel comme en relai

D - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

D1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ D'un entraîneur national fédéral de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant
- ✓ De l'élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux fédéraux en charge d'un Pôle France

Le comité de sélection agit dans la stricte application des présentes règles.

Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

D2 – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

D3 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

D4 – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement.

E - ENGAGEMENTS

E1 – Les sportifs sont pré-engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

E2 - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur national en chef de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second.

E3 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relai si besoin.

E4 – Des relais France Sénior ne seront constitués que si les performances individuelles lors du championnat du Monde permettent de répondre aux objectifs précisés au chapitre A.

F – TEMPS SÉLECTION SENIORS EAU LIBRE

Compétitions supports : meetings nationaux et championnats de France Elite Piscine 2023

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

FEMMES	TS EL (Sénior)
MONOPALME SURFACE	
200 SF	1.38
400 SF	3.33
800 SF	7.25
1500 SF	14.20
BIPALMES SURFACE	
200 BI	1.55
400 BI	4.04

HOMMES	TS EL (Sénior)
MONOPALME SURFACE	
200 SF	1.28
400 SF	3.14
800 SF	6.50
1500 SF	13.20
BIPALMES SURFACE	
200 BI	1.43
400 BI	3.42